

Montréal, le 14 mars 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2**

Chers confrères,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) fait suite à l'audience du 11 mars dernier dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu de la date de dépôt des demandes de renseignements prévue le 20 mars prochain, la Régie demande au Transporteur de déposer, en réponse à l'engagement #1¹, **au plus tard le 15 mars 2019 à 12 h**, le document « Description synthétique des investissements et de leurs objectifs » faisant l'objet de la pièce [B-0176](#), en identifiant, avec suivi de modifications, les changements par rapport à la « Description synthétique des investissements et de leurs objectifs » déposée dans le dossier R-4059-2018.²

De plus, la Régie demande au Transporteur de déposer, le même jour, ce même document, en identifiant, avec suivi de modifications, les changements par rapport au texte reproduit à l'annexe 1 de la décision D-2015-209³.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

¹ Pièce [A-0090](#), p. 68 et 69.

² Dossier R-4059-2018, Pièce [B-0005](#).

³ Décision D-2015-2019, pièce [A-0056](#), p. 172.

